Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260518-0218052026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 11/05/2026
Date d'affichage : 21/05/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

Séance ***du 18 mai 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **dix-huit du mois de mai** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . M. SOUFFLET . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . Ms D'HERVÉ . LATOUCHE . . Mmes GAUTHIER . CAPLAN .. GÉRARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . ROSSÉ . Mme SAHEL-MILLIOZ ..Mme JAAFAR. .

Absents excusés : M. DEMELIN . Mme GACHOT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme DUCOUDRÉ à M. JORE
M. JEANMOUGIN à M. LATOUCHE
M. ICAZE à Mme. SAHEL-MILLIOZ

Mme ESTIVAL a été nommée secrétaire.

****

N° 02

OBJET : Convention d'entente intercommunale Relais Petite Enfance avec les communes de BRUZ et PONT-PÉAN et autorisation à Mme la Maire de la signer

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 11 juillet 2022 a été approuvée la signature d'une convention d'entente intercommunale avec les communes de BRUZ et PONT-PÉAN pour la création d'un relais petite enfance.

Ce relais est destiné à favoriser le développement des modes de garde du jeune enfant, soutenir les familles dans la recherche d'un mode de garde et accompagner la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s.

Signée le 18 juillet 2022 pour une durée de 3 ans, cette convention a fait l'objet de deux avenants en date du 18 décembre 2023 et du 31 mars 2025.
Il y a désormais lieu de la renouveler.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260518-0218052026-DE

- d'approuver le renouvellement de la convention d'entente intercommunale telle que proposée en annexe,
- d'autoriser Mme la Maire à la signer.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*





Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 21/05/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*



